

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25085290

Original déposé le

27 JUIN 2025

Grefe
au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Naturel

N° d'entreprise : **0463 368 703**

Nom

(en entier) : **CAP VERT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Petit-Leez, Gd-L., 47 à 5031 Gembloux**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs + pouvoirs spéciaux

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025

L'Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue ce jour à 15h30 à Tongrinne sous la Présidence de Mr Jean DACHELET.

Le Président constate que les actionnaires présents sont propriétaires de la totalité des parts et ceux-ci reconnaissent avoir été valablement convoqués.

Soit : TBD INVEST SRL : 2610 actions
DACHELET Jean : 2610 actions

L'Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination et Démission d'Administrateurs,
2. Décharge et notification à l'Administrateur sortant.

L'Assemblée décide à l'unanimité :

1. Nomination et démission des Administrateurs et Administrateurs-Délégués :

L'Assemblée décide de nommer un nouvel Administrateur, pour une durée illimitée, qui acceptent :

- La société TBD Invest SRL, immatriculée TVA BE 1017.452.103, dont le siège social se trouve Chaussée d'Eghezée N° 25A Bte 2 à 5081 Saint-Denis Bovesse qui sera représentée par un de ses Administrateurs-Délégués :

o Monsieur Thibaut DACHELET, né le 26/08/1993, domicilié Rue de Chenisse N° 28 à 5380 Marchovelette,
OU

o Monsieur Bastien DACHELET, né le 21/09/1997, domicilié Chaussée d'Eghezée N° 25A Bte 2 à 5081 Saint-Denis Bovesse

Et de nommer cette société, également comme Administrateur-Délégué.

ET d'accepter la démission de l'actuel Administrateur et Administrateur-Délégué :

- Monsieur Baudouin Laffineur, né le 28/08/1968, domicilié Rue du Pont N°51 à 5530 Godinne.

-

2. L'Assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur Baudouin Laffineur, pour sa gestion pendant le bilan 2024 et lui notifie, qu'il ne devra plus se présenter aux Assemblées générales à partir de ce jour.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2025

A 18 HEURES TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SA EUROGREEN

L'Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue ce jour à 17 h au siège social de la société sous la Présidence de Mr Jean DACHELET.

Le Président constate que les actionnaires présents sont propriétaires de la totalité des actions et ceux-ci reconnaissent avoir été valablement convoqués.

Soit : TBD INVEST SRL : 2.610 actions
 DACHELET Jean : 2.610 actions

L'Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Pouvoirs spéciaux

Après délibération, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix :

1. La société TBD INVEST SRL, immatriculée BE1.17.452.103 (représentée par Monsieur Bastien DACHELET ou Thibaut DACHELET), ainsi que Jean DACHELET sont nommés comme mandataires spéciaux. Ils auront chacun le pouvoir d'engager seul la société vis-à-vis des Administrations sans qu'un montant soit limité. Ainsi, chacun seul, ils pourront répondre aux appels d'offres, soumissionner et signer les factures et décomptes et, de manière générale, poser tout acte relatif aux marchés publics ainsi que représenter seul la société auprès des Administrations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30 après lecture et signature du présent

L'assemblée générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprise afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaire de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00 après lecture et signature du présent Procès-verbal.

Aline JOSIS,
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration